



Devaluation de la pension alimentaire

Par **Fbdu**, le **05/11/2012** à **19:10**

Bonjour,

Mon ex-femme et moi avons deux enfants en commun dont elle a la garde, son conjoint a aussi deux enfants dont il n'a pas la garde.

Je suis moi meme en couple et avons un enfant (un deuxieme pour l'annee prochaine).

Je lui verse 250E de pension mais j'ai vraiment du mal a m'en sortir et je me demande comment va ce passer la venu du petit dernier.

Nous avons toujours regle nos differents a l'amiable mais je ne peut continuer a lui donner ces 250 E, elle me certifie que 125 E par enfant est le minimum.

En terme de charge et de revenu je trouve un ecart d'environ 600E entre ce que son couple gagne et le mien.

Que faire pour diminuer la pension ?

Merci par avance.

Par **Laure11**, le **06/11/2012** à **14:56**

Bonjour,

Il faut contacter le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de vos enfants (donc de votre ex-épouse).